

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60574-10

Deuxième édition
Second edition
1983-01

**Equipement et systèmes audiovisuels,
vidéo et de télévision**

**Dixième partie:
Systèmes audio à cassette**

**Audiovisual, video and television
equipment and systems**

**Part 10:
Audio cassette systems**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 60574-10: 1983

Numéros des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000.

Publications consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Validité de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique.

Des renseignements relatifs à la date de reconfirmation de la publication sont disponibles dans le Catalogue de la CEI.

Les renseignements relatifs à des questions à l'étude et des travaux en cours entrepris par le comité technique qui a établi cette publication, ainsi que la liste des publications établies, se trouvent dans les documents ci-dessous:

- «Site web» de la CEI*
- **Catalogue des publications de la CEI**
Publié annuellement et mis à jour régulièrement
(Catalogue en ligne)*
- **Bulletin de la CEI**
Disponible à la fois au «site web» de la CEI* et comme périodique imprimé

Terminologie, symboles graphiques et littéraux

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reportera à la CEI 60050: *Vocabulaire Electrotechnique International* (VEI).

Pour les symboles graphiques, les symboles littéraux et les signes d'usage général approuvés par la CEI, le lecteur consultera la CEI 60027: *Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique*, la CEI 60417: *Symboles graphiques utilisables sur le matériel. Index, relevé et compilation des feuilles individuelles*, et la CEI 60617: *Symboles graphiques pour schémas*.

* Voir adresse «site web» sur la page de titre.

Numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series.

Consolidated publications

Consolidated versions of some IEC publications including amendments are available. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Validity of this publication

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology.

Information relating to the date of the reconfirmation of the publication is available in the IEC catalogue.

Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is to be found at the following IEC sources:

- **IEC web site***
- **Catalogue of IEC publications**
Published yearly with regular updates
(On-line catalogue)*
- **IEC Bulletin**
Available both at the IEC web site* and as a printed periodical

Terminology, graphical and letter symbols

For general terminology, readers are referred to IEC 60050: *International Electrotechnical Vocabulary* (IEV).

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to publications IEC 60027: *Letter symbols to be used in electrical technology*, IEC 60417: *Graphical symbols for use on equipment. Index, survey and compilation of the single sheets* and IEC 60617: *Graphical symbols for diagrams*.

* See web site address on title page.

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60574-10

Deuxième édition
Second edition
1983-01

**Equipement et systèmes audiovisuels,
vidéo et de télévision**

**Dixième partie:
Systèmes audio à cassette**

**Audiovisual, video and television
equipment and systems**

**Part 10:
Audio cassette systems**

© IEC 1983 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

K

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

SOMMAIRE

	Pages
PRÉAMBULE	4
PRÉFACE	4
SECTION UN — GÉNÉRALITÉS	
Articles	
1. Domaine d'application	6
2. Objet	6
3. Explication des termes	6
SECTION DEUX — PISTES MAGNÉTIQUES	
4. Utilisation des pistes magnétiques	6
5. Utilisation des fenêtres et des languettes de sécurité.	8
SECTION TROIS — SIGNAUX DE COMMANDE	
6. Caractéristiques recommandées et applications des signaux de commande	10
SECTION QUATRE — IDENTIFICATION DES PROGRAMMES	
7. Enregistrements du commerce, destinés à l'enseignement	16
ANNEXE A — Systèmes A.P., A.A., A.A.C.	18
ANNEXE B — Systèmes A.P.V., A.A.V.	19
ANNEXE C — Systèmes A.P.V., A.A.V. à pistes superposées	20

CONTENTS

	Page
FOREWORD	5
PREFACE	5

SECTION ONE — GENERAL

Clause	
1. Scope	7
2. Object	7
3. Explanation of terms	7

SECTION TWO — MAGNETIC TRACKS

4. Utilization of magnetic tracks	7
5. Utilization of holes and break-out lugs	9

SECTION THREE — CUE TONES

6. Preferred characteristics and applications of the cue tones	11
--	----

SECTION FOUR — PROGRAMME IDENTIFICATION

7. Commercial tape records for educational use	17
APPENDIX A — A.P., A.A., A.A.C. systems	18
APPENDIX B — A.P.V., A.A.V., systems	19
APPENDIX C — A.P.V., A.A.V. superimposed systems	20

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES AUDIO-VISUELS,
MAGNÉTOSCOPIQUES ET DE TÉLÉVISION

Dixième partie: Systèmes audio à cassette

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager l'unification internationale, la CEI exprime le vœu que tous les Comités nationaux adoptent dans leurs règles nationales le texte de la recommandation de la CEI, dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Toute divergence entre la recommandation de la CEI et la règle nationale correspondante doit, dans la mesure du possible, être indiquée en termes clairs dans cette dernière.

PRÉFACE

La présente norme a été établie par le Sous-comité 60C: Systèmes d'applications audio-visuelles et électroniques (pour l'information et la communication), du Comité d'Etudes n° 60 de la CEI: Enregistrement.

Elle constitue la deuxième édition, complétée et modifiée de la dixième partie de la Publication 574-1 de la CEI.

Un premier projet fut discuté à la réunion tenue à Palo Alto en 1979. A la suite de cette réunion, les projets, documents 60C(Bureau Central)19 et 22, furent soumis à l'approbation des Comités nationaux suivant la Règle des Six Mois en octobre 1980.

Les Comités nationaux des pays ci-après se sont prononcés explicitement en faveur de la publication.

Document 60C(Bureau central)19:

Afrique du Sud (République d')	Espagne	Royaume-Uni
Allemagne	Etats-Unis d'Amérique	Suède
Australie	Norvège	Tchécoslovaquie
Belgique	Pays-Bas	Turquie
Corée (République de)	Pologne	Union des Républiques
Egypte	Roumanie	Socialistes Soviétiques

Document 60C(Bureau Central)22:

Afrique du Sud (République d')	Espagne	Suède
Allemagne	Etats-Unis d'Amérique	Tchécoslovaquie
Australie	Pays-Bas	Turquie
Belgique	Roumanie	Union des Républiques
Corée (République de)	Royaume-Uni	Socialistes Soviétiques
Egypte		

Autres publications de la CEI citées dans la présente norme:

- Publications n°s
- 94-2: Systèmes d'enregistrement et de lecture du son sur bandes magnétiques, Deuxième partie: Bandes magnétiques étalons.
 - 94-7: Septième partie: Cassette pour bandes magnétiques enregistrées du commerce et à usage amateurs (*en préparation*).
 - 574-2: Equipements et systèmes audio-visuels, magnétoscopiques et de télévision, Deuxième partie: Définition des termes généraux.
 - 574-16: Seizième partie: Etiquetage des cassettes audio à usages éducatifs (*à l'étude*).

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

AUDIO-VISUAL, VIDEO AND TELEVISION EQUIPMENT
AND SYSTEMS

Part 10: Audio cassette systems

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees should adopt the text of the IEC recommendation for their national rules in so far as national conditions will permit. Any divergence between the IEC recommendation and the corresponding national rules should, as far as possible, be clearly indicated in the latter.

PREFACE

This standard has been prepared by Sub-Committee 60C: Systems of Audio-visual and Electronic Technology (for Information and Communication), of IEC Technical Committee No. 60: Recording.

It forms the second edition, completed and amended, of Part 10 of IEC Publication 574-1.

A first draft was discussed at the meeting held in Palo Alto in 1979. As a result of this meeting, the drafts, Documents 60C(Central Office)19 and 22, were submitted to the National Committees for approval under the Six Months' Rule in October 1980.

The National Committees of the following countries voted explicitly in favour of publication:

Document 60C(Central Office)19:

Australia	Netherlands	Sweden
Belgium	Norway	Turkey
Czechoslovakia	Poland	Union of Soviet
Egypt	Romania	Socialist Republics
Germany	South Africa (Republic of)	United Kingdom
Korea (Republic of)	Spain	United States of America

Document 60C(Central Office)22:

Australia	Netherlands	Turkey
Belgium	Romania	Union of Soviet
Czechoslovakia	South Africa (Republic of)	Socialist Republics
Egypt	Spain	United Kingdom
Germany	Sweden	United States of America
Korea (Republic of)		

Other IEC publications quoted in this standard:

Publications Nos. 94-2: Magnetic Tape Sound Recording and Reproducing Systems, Part 2: Calibration Tapes.

94-7: Part 7: Cassette for Commercial Tape Records and Domestic Use: Dimensions and Characteristics (*in preparation*).

574-2: Audio-visual, Video and Television Equipment and Systems, Part 2: Explanation of General Terms.

574-16: Part 16: Labelling of Educational Audio-cassettes (*under consideration*).

ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES AUDIO-VISUELS, MAGNÉTOSCOPIQUES ET DE TÉLÉVISION

Dixième partie: Systèmes audio à cassette

SECTION UN — GÉNÉRALITÉS

1. Domaine d'application

La présente norme traite de l'utilisation, à des fins d'enseignement et de formation professionnelle, des cassettes pour bandes magnétiques décrites dans la Publication 94-7 de la CEI: Systèmes d'enregistrement et de lecture du son sur bandes magnétiques, Septième partie: Cassette pour bandes magnétiques enregistrées du commerce et à usage amateurs (en préparation).

2. Objet

La présente norme diffère de la Publication 94-7 de la CEI uniquement par l'utilisation des pistes afin d'assurer à l'élève des moyens de réponse et une information préenregistrée pleinement compatible (professeur), aussi bien que la sauvegarde de cette information.

Cette norme s'applique aux cassettes utilisées dans les systèmes A.A.C., A.P.V. et A.A.V. (voir annexes A, B et C) pour des systèmes à pistes séparées ou superposées.

Les cassettes utilisées dans les systèmes A.A. et A.P. à pistes séparées et A.P.V. à pistes superposées sont identiques aux cassettes pour usages domestiques définies dans la Publication 94-7 de la CEI.

Note. — Le système A.A.C.V. est à l'étude.

3. Explication des termes

Se référer à la Publication 574-2 de la CEI: Equipements et systèmes audio-visuels, magnétoscopiques et de télévision, Deuxième partie: Définition des termes généraux.

SECTION DEUX — PISTES MAGNÉTIQUES

4. Utilisation des pistes magnétiques

4.1 A.A.C. (face 1 (ou A) tournée vers le haut)

Pistes 1 et 2 — Information originale enregistrée (professeur):

appareils stéréo: — piste 1 correspondant à la voie gauche;
— piste 2 correspondant à la voie droite;

appareils mono: — piste 1 et piste 2 qui peuvent englober l'espace compris entre elles.

Pistes 3 et 4 — Réponse de l'élève; effacement des enregistrements précédents:

— sur les deux pistes qui peuvent englober l'espace compris entre elles, ou
— la piste 4 peut être utilisée seule.